



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/2002/22  
23 août 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers  
intéressant les transports

(Cent deuxième session, 22-25 octobre 2002,  
point 6 c) vi) de l'ordre du jour)

**CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL  
DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR  
(CONVENTION TIR DE 1975)**

**Application de la Convention**

**Propositions d'amendement à des dispositions techniques de la Convention (plaque TIR)**

**Note du secrétariat**

**A. HISTORIQUE**

1. À sa centième session (12-15 février 2002), le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports a examiné une proposition d'amendement au paragraphe 2 de l'annexe 5, présentée par le Comité de liaison de la construction de carrosseries et de remorques (CLCCR) et concernant le fond bleu des plaques TIR (document TRANS/WP.30/2002/3).

2. Après un premier tour de table, le Groupe de travail a jugé utile, afin de renforcer l'image du régime TIR, de modifier le commentaire à l'annexe 5 de la Convention concernant la présentation de la plaque TIR. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'élaborer un commentaire révisé concernant la couleur de la plaque TIR et la police des lettres qui y sont imprimées (TRANS/WP.30/200, par. 80).

3. À la demande du Groupe de travail, le secrétariat a établi le document TRANS/WP.30/2002/14 contenant trois propositions relatives à la présentation de la plaque TIR. Dans ce document, figuraient non seulement des propositions concernant la couleur du fond et la police à utiliser pour les lettres imprimées sur la plaque TIR, mais aussi des idées sur la façon de mieux appliquer les nouvelles techniques de présentation tout en faisant ressortir la coopération entre la CEE-ONU, l'IRU et ses associations nationales. Le Groupe de travail a estimé qu'il serait très utile d'indiquer la couleur du fond et la police à utiliser parce que cela simplifierait la fabrication de la plaque, mais certaines délégations ont jugé que l'apposition de divers emblèmes sur la plaque, même à titre facultatif, pourrait compliquer les procédures de fabrication. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat TIR d'établir pour sa prochaine session un document indiquant la couleur du fond et la police à utiliser sur la plaque TIR (TRANS/WP.30/2002, par. 58).

4. Le présent document vise à donner suite à cette demande.

#### **B. PROPOSITION**

5. Afin d'uniformiser la conception de la plaque TIR, le secrétariat propose de remplacer le commentaire actuel de l'annexe 5 par le texte suivant:

##### Projet de commentaire

*Le modèle d'une plaque TIR conformément à l'annexe 5 figure ci-dessous.*



*Caractères majuscules de couleur blanche sur fond bleu (RAL 5017) [RAL 5005]  
(Caractères: hauteur 200 mm; Épaisseur du trait: au moins 20 mm)*

*Un fichier électronique de format EPS contenant la plaque TIR conformément à  
l'annexe 5, telle qu'elle est indiquée ci-dessus, peut être consulté sur le site Web TIR  
([tir.unece.org](http://tir.unece.org)) ou obtenu auprès du Secrétaire TIR.*

-----